

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-32

En exercice 16

Présents 12

Votants 13

Date de la Convocation

19 juin 2024

Date de l'affichage

19 juin 2024

Objet de la délibération

Renouvellement réseau eaux

Pluviales - Vincelles

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le vingt-six juin,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,
Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS,
Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET,
Irène ROUCHE

Absent : Sophie DEMAREST, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE
(pouvoir à FD GROS), Isabelle PACOU

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame l'Adjointe en charge de la voirie et réseaux expose que le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement (SMEA) a programmé en 2024, des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable Grande Rue à Vincelles. Le réseau sera refait à neuf depuis la voie ferrée jusqu'à la jonction avec la rue du Pérou (déjà entièrement refaite à neuf).

Dans ce cadre, la commune avait sollicité le service assainissement de la communauté de communes, pour que les deux collectivités s'associent à ces travaux dans le cas où le réseau des eaux usées et celui des eaux pluviales seraient à reprendre. Suite aux tests effectués dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il s'avère que des travaux sur les deux réseaux sont à effectuer depuis la rue des Courtils jusqu'au carrefour avec la rue du Pérou, soit sur 90ml. Comme le Syndicat avait déjà adjugé le marché de travaux à l'entreprise PETITJEAN, les deux collectivités ont sollicité cette même entreprise pour qu'elle produise deux devis, un pour la CCPJ pour le réseau d'eaux usées et un pour la commune pour le réseau d'eaux pluviales.

Ces travaux consistent à effectuer une surlargeur de la tranchée destinée au réseau d'eaux pluviales de 0.50m sur 1.20m, d'évacuer les déblais, de réaliser un lit de pose, de fournir et de poser les tuyaux, de fournir et de poser des regards, de mettre en place des boîtes de branchement aux particuliers et de poser de l'enrobé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RETIENT le devis de l'entreprise PETITJEAN pour réaliser les travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales pour un montant de 33 277.50 € HT

AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 26/06/2024
POUR EXTRAIT CONFORME, La Maire, MONNET Brigitte

